

Formulaire de prêt de matériel communal

à compléter et à retourner en mairie au plus tard 15 jours avant la location envisagée



| | |
|--|--|
| <p>déposé en mairie le :</p> <p>Par :</p> <p>Tél fixe ou portable :</p> <p>pour emprunter le matériel désigné ci-dessous pour la période</p> <p>du au</p> <p>soit jours.</p> <p><input type="checkbox"/> à titre personnel</p> <p><input type="checkbox"/> pour l'association ou</p> <p>Lieu d'utilisation :</p> | <p>CONDITIONS :</p> <p>Le matériel est empruntable uniquement par les associations, les particuliers de la commune de Rustiques, et les partenaires institutionnels, sous réserve de disponibilité effective du matériel.</p> <p>Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal.</p> <p>En cas de dégradation du matériel, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune, sur présentation de la facture, le prix de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé.</p> <p>En cas de non restitution ou de destruction du matériel prêté, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune la valeur de remplacement de ce matériel.</p> <p><u>Pour les particuliers :</u> Le bénéficiaire du prêt de matériel doit contacter les agents techniques (06.76.37.60.38) pour convenir du jour et de l'heure du retrait et du retour du matériel et doit leur présenter cette autorisation lors du retrait et du retour du matériel.</p> |
|--|--|

| | |
|--|--|
| <p><i>Le bénéficiaire s'engage à avoir lu et respecter le règlement d'utilisation pour le prêt de matériel communal.</i></p> | |
| <p>Signature du bénéficiaire, avec mention « Lu et approuvé »,</p> | <p>Visa d'acceptation de Monsieur le Maire</p> |

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Rustiques pour la gestion des prêts de matériel communal.

Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la mairie de Rustiques.

Les données sont conservées pour la durée du service.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à la mairie de Rustiques : commune-de-rustiques@orange.fr

PRÊT MATERIEL

| DESIGNATION | QTE DEMANDEE | QTE DONNEE | DEPART LE | RETOUR LE |
|-------------------|--------------|------------|-----------|-----------|
| Tables | | | | |
| Tréteaux | | | | |
| Chaises bois | | | | |
| Autres (préciser) | | | | |
| - | | | | |
| - | | | | |
| - | | | | |